

COMMUNE DE TOUSSON
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11
Présents 9
Votants 11

Convocation le : 14 Mars 2022
Affichage le : 24 Mars 2022

Séance du Jeudi 17 Mars 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux, le 17 Mars 2022 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Tousson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, transporté à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michaël GOUÉ, Maire.

Présents : Michaël GOUÉ, Brigitte PALFROY, Jean-Claude CABRAL
Jean-Michel CARDINALI, Nathalie CHARBONNIER,
Nathalie HAEZEBAERT, Ferdinand KOCH, Aline MARCHESAN, Benoît HENRY

Pouvoir : Savinien COMBET donne pouvoir à Michaël GOUÉ
Claire JOURDAIN donne pouvoir à Brigitte PALFROY

Absents excusés :

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire, demande l'ajout du point :
- Demande d'avis sur le pacte de gouvernance de la CAPF.

Ouverture de la séance : 19h36

Secrétaire de Séance : Aline MARCHESAN

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

2022-01 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet

Suite à une demande de modification du périmètre du SDESM, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion des communes de Souppes-sur-Loing, Chauconin-Neufmontiers et Nantouillet au SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

2022-02 Adoption du pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors d'une précédente séance a émit un avis favorable concernant le pacte de gouvernance de la CAPF.

Aujourd'hui il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le Pacte de Gouvernance tel qu'il a été présenté.

Après vérification des 10 orientations :

- *Orientation 1. Structurer les compétences de la CAPF sur la base d'un projet de territoire et sur la notion de subsidiarité ;*
- *Orientation 2. Accentuer les initiatives de solidarité territoriale en développant notamment les démarches de mutualisation, quelles qu'elles soient ;*
- *Orientation 3. Faire de la CAPF un outil d'impulsion des enjeux territoriaux, prenant en compte les dimensions communales.*
- *Orientation 4. Renforcer le caractère structurant et partagé de la réflexion communautaire via les groupes de travail et les commissions ;*
- *Orientation 5. Développer la gouvernance financière ;*
- *Orientation 6. Renforcer l'implication des conseils municipaux pour une meilleure connaissance de l'environnement communautaire ;*
- *Orientation 7. Associer les communes concernées pour tout projet d'implantation d'équipement communautaire en leur sein ;*
- *Orientation 8. Renforcer les collaborations entre services communautaires et services communaux ;*
- *Orientation 9. Promouvoir de nouvelles formes de participation citoyenne ;*
- *Orientation 10. Instaurer un événement annuel de débat stratégique et sociétal sur la mise en œuvre du projet de territoire et les conditions de son adaptation.*

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE d'adopter le Pacte de Gouvernance entre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et les 26 communes du territoire tel que présenté en annexe à la présente délibération.

2022-03 Choix de l'entreprise et validation des devis pour les travaux de réaménagement de la rue de la Mairie

Présentation, par Monsieur Le Maire et Jean Michel Cardinali, des différents devis réactualisés concernant les travaux de réaménagement de la rue de la Mairie.

Il est noté une légère hausse des tarifs dû à la hausse des prix des matières premières.

D'autre part, une modification des devis a été demandée afin que le rendu visuel soit plus harmonieux en utilisant du stabilisé à la place du bitume.

Deux devis ont été reçus, l'entreprise ETP n'ayant pas répondu :

L'entreprise GOULARD pour 47 379.32€ HT

L'entreprise WIAM pour 83 449.42€ HT

Aline MARCHESAN demande s'il ne serait pas opportun de profiter des travaux pour l'installation d'une borne électrique afin de recharger les voitures.

Monsieur Le Maire répond qu'une étude sur le sujet peut-être réalisée.

Après étude, la mieux disante est l'entreprise GOULARD, le devis s'élevant à un montant de 47 379.32€ HT.

Une demande de subvention auprès du service du département pour le Fond d'Équipement Rural.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VOTE A L'UNANIMITÉ en faveur de l'entreprise GOULARD pour les travaux de réaménagement de la rue de la Mairie à Tousson.

2022-04 Tarifs Cantine Scolaire : EGALIM

Monsieur Le Maire informe qu'à ce jour la prestation de restauration scolaire ne bénéficie pas d'éléments entrant dans le schéma de la loi EGALIM,

La loi EGALIM impose que les menus comportent 50% de produits SIQO (en valeur d'achat HT) dont 20% minimum de produits issus de l'agriculture biologique.

Pour mémoire, à ce jour, les produits SIQO sont des produits :

- Issus de l'agriculture biologique (à hauteur de 20% minimum dans le cadre de la loi EGALIM)
- Bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivantes : Labels Rouges, Appellation d'origine (AOP/AOC), indication géographique (IGP), spécialité traditionnelle garantie (STG), la mention « issus d'une exploitation à haute valeur environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produits de la ferme » ou « produits à la ferme »
- Issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel pêche durable.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi EGALIM, le prestataire de restauration scolaire propose d'intégrer dans ses menus les éléments suivants :

- 8 éléments BIO par semaine
- 3 fromages AOP/AOC par mois
- 3 viandes Label Rouge par mois

L'impact sur le tarif en vigueur est de + 0.37€ HT soit 0.39€ TTC pour la loi EGALIM.

La mise en place des éléments de la loi EGALIM aura lieu en Avril 2022.

D'autre part, le prestataire de restauration scolaire Yvelines Restauration a informé la mairie d'une hausse tarifaire due à la pandémie du COVID19 qui bouleverse l'activité de restauration collective :

- Pénurie et flambée des matières premières
- Hausse des coûts de transports, énergie et emballages

En conséquence, à partir du 1^{er} Janvier 2022, une hausse applicable du tarif a été mise en place, représentant 0.07€ HT soit 0.08€ TTC.

Aujourd'hui il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la hausse des tarifs des repas scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'augmenter les tarifs de restauration scolaire de 0.47€ soit le repas à 4.27€ à partir de septembre 2022, afin de ne pas impacter les familles dès aujourd'hui.

QUESTIONS DIVERSES :

Jean-Claude CABRAL revient, après étude des tableaux, sur la facturation de l'eau en lien avec la CAPF et demande au Conseil Municipal de se déterminer et de réfléchir afin de trouver les moyens pour mettre fin à cette anomalie d'une délibération qui annonce une diminution qui se transforme en augmentation importante.

Monsieur le Maire répond que les tableaux, sur lesquels l'étude est portée, sont probablement faussés car ils sont basés sur le mauvais montant de la part fixe communautaire.

Une demande de tableaux réactualisés va être faite auprès du service Eau de la CAPF.

Brigitte PALFROY a assisté au conseil d'école du 15 Février 2022 :

- Les effectifs de l'école se maintiennent, pour l'instant il est attendu pour la rentrée 2022/2023 :
 - o 16 enfants dans la classe de petite section au CP
 - o 23 enfants dans la classe de CE1 au CM2

Nathalie HAEZEBAERT a pris part à l'assemblée générale du Foyer Rural de Tousson :

Monsieur Beltante a présenté :

- le programme de l'année
- le rapport moral et d'activité
- le rapport des comptes de l'exercice précédent

Lors de cette réunion, deux étudiants de à l'UPEC Sénart-Fontainebleau de Lieusaint, étaient présents dans le cadre de leur projet tutoré en lien avec le Foyer Rural de Tousson.

Leur diagnostic local a pour but de prendre connaissance de la perception des habitants notamment concernant l'offre culturelle du Foyer Rural.

Ils cherchent également à comprendre les raisons d'un certain manque d'attractivité auprès des habitants du village.

Un sondage devrait sûrement avoir lieu auprès des Toussonnais.

Jean-Michel CARDINALI informe que la demande de subvention DETR pour l'aménagement du Château d'eau en dépôt de pain a été acceptée à hauteur de 70% soit 7097€ pour un montant des travaux de 10 138€ HT.

Les travaux devraient commencer au mois de Juillet 2022.

D'autre part Monsieur CARDINALI s'est renseigné pour la pose de coussins berlinois afin de faire ralentir les automobilistes, rue de Maisse et rue de la Libération.

Un premier devis auprès de la Dicorep s'élève à 4022€ HT de matériel avec 1670€ HT de pose.

Un second devis auprès de Pose Amplitude s'élève à 3900€ HT matériel et pose.

Une demande de subvention dans le cadre des amendes de police pourra être effectuée.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Tousson est éligible au Trophée Zérophyto, les trophées «zérophyto» récompensent les communes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires.

A ce titre la commune peut demander une subvention pour l'achat d'une balayeuse-désherbeuse pouvant s'élever jusqu'à 9000€.

Après recherches, il a été trouvé une annonce concernant une balayeuse d'occasion d'un montant de 4500€ HT qui pourrait convenir à la commune.

D'autre part, une demande de passage de balayeuse a été demandée pour le Lundi 28 Mars 2022.

Une chasse aux œufs de Pâques aura lieu le Dimanche 17 Avril 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance levée à 20h45.

Le Maire
M. GOUÉ

La Secrétaire
Aline MARCHESAN



